

Lorient, le 13 septembre 2012

Objet : Transport des armes

Madame, Monsieur,

Si vous êtes amené(e), dans le cadre de vos loisirs, à transporter une arme, nous tenons à vous informer que le transport de cette arme est strictement encadré par les procédures sécurité et sûreté de la Compagnie Océane.

1^{er} cas : vous faites la traversée avec votre véhicule :

Nous vous demandons de bien vouloir laisser votre arme dans le coffre de votre véhicule, coffre fermé à clef. La clef doit rester avec vous. Votre arme doit être non approvisionnée, non chargée et doit disposer d'un moyen mécanique empêchant toute utilisation pour les catégories 1, 4 et 5.

2^e cas : vous effectuez la traversée en piéton :

↳ Au départ :

- Vous devrez déposer votre arme à votre entrée dans le bateau, dans l'emplacement dédié du navire sur indication de l'équipage ;
- Le dépôt des armes se fera en échange d'un badge dont le double restera sur l'arme ;
- L'arme restera consignée, sous clef, dans l'emplacement dédié à bord du navire, tout le temps de la traversée.

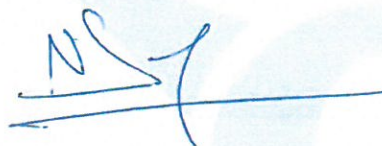
↳ A l'arrivée :

- Vous pourrez reprendre votre arme au moment de votre débarquement, sur présentation du badge à l'équipage.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir suivre ses dispositions. Dans le cas contraire l'équipage est en droit de vous refuser l'accès au navire.

Vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos considérations les meilleures.

Nathalie MANGIER
Responsable SECURITE



Compagnie Océane